

Assemblée générale du 2 février 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

La Sauvegarde de l'Anjou œuvre depuis 53 ans dans le domaine de la protection du patrimoine puis de l'environnement. La Sauvegarde a un agrément au titre de l'urbanisme et de la protection de la nature (arrêté préfectoral du 17 janvier 2017) et une habilitation à siéger dans les diverses commissions officielles (arrêté préfectoral du 29 septembre 2017)

Vie de l'Association

La Sauvegarde de l'Anjou est une fédération qui regroupe, fin 2018, 20 associations membres représentant environ 2500 personnes, avec l'adhésion en 2018 du Collectif de Boudré. Depuis 2007, les adhérents individuels sont les bienvenus et constituent un collège au même titre qu'une association : ils sont actuellement 108.

La Sauvegarde de l'Anjou est adhérente de France Nature Environnement Pays de la Loire ce qui lui permet d'avoir des liens suivis avec les échelles régionales et nationales du mouvement FNE. Elle adhère également à Patrimoine Environnement autre fédération nationale.

Son action menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité :

- sites et monuments
- environnement

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2018 est de **1700 heures**

En temps qu'association agréée et habilitée à siéger dans les commissions officielles, la Sauvegarde de l'Anjou participe de façon régulière à plus de 25 commissions officielles (CODERST, CSS, Commissions locales de l'eau (CLE des SAGE), CDNPS, CDPENA, Conseil de développement, divers CCSPL etc.) et demande des rendez-vous aux services de l'Etat ou aux élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil Départemental) chaque fois qu'un dossier le nécessite. En 2018 ont eu lieu des rencontres, avec les directeurs et inspecteurs de la DDT et de la DREAL, ainsi qu'avec les responsables des projets d'urbanisme de l'agglomération angevine.

En 2018, la Sauvegarde a développé un effort particulier de communication auprès du public et de la presse souvent justifié par la gravité et l'urgence des dossiers traités. C'est ainsi que 27 articles de presse et une interview télévisée ont été inspirés par l'action de l'association qui a également organisé un café débat en juin et participé à l'organisation en novembre d'une réunion publique sur le métam-sodium réunissant près de 300 personnes. La pétition pour les arbres, lancée à son initiative, a recueilli 1842 signatures. Par ailleurs l'utilisation des réseaux sociaux s'est intensifiée et la Sauvegarde compte actuellement 871 abonnés sur twitter et 618 sur facebook ; son post Facebook sur le séquoia nain, 900 fois partagé, a atteint 90 827 personnes.

De façon plus classique une Lettre d'information n°10, résumant l'essentiel des actions des derniers mois, va être publiée et diffusée à l'occasion de cette AG 2019.

Un autre effort a porté sur les enquêtes publiques dont le recensement est effectué par le volontaire en service civique qu'elle partage avec FNE Pays de la Loire et 9 dépositions avec souvent des rencontres avec les commissaires enquêteurs ont été faites.

Lorsque qu'elle le juge nécessaire, la Sauvegarde utilise des recours juridiques : c'est ainsi que 3 recours gracieux auprès de l'autorité administrative ont été effectués et deux plaintes en justice ont été déposées.

Bilan qualitatif des principales commissions

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), examine les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Il s'est réuni 11 fois dans l'année.

Le représentant de la Sauvegarde est malheureusement souvent le seul à intervenir pour dénoncer les insuffisances des dossiers examinés et cela l'amène parfois à donner un avis défavorable ou à s'abstenir.

Cette année il a été amené à donner un avis défavorable à 4 reprises notamment sur le dossier des autorisations de prélèvements dans l'Authion qui ne respecte toujours pas les contraintes de volume prélevable préconisées par le SAGE, sur 2 dossiers de VHU (véhicules hors d'usages) et contre une dérogation demandée pour l'unité de traitement des eaux du Saumurois. Il s'est abstenu sur une dizaine de dossiers

Commissions de Suivi de Site (CSS) (anciennement CLIC et CLIS)

La Sauvegarde participe aux réunions des 5 CSS du Maine et Loire concernant les installations classées SEVESO : SEDA de Champteussé sur Baconne : CCMP à Bouchemaine, EPC France (ex Nitro-Bickford) à Saint-Crespin-sur-Moine, Phyteurop à Montreuil-Bellay, Zach System à Avrillé. La CCMP de Bouchemaine a annoncé sa fermeture définitive en janvier 2019 mais une CSS aura encore lieu en 2019. Ces commissions ont l'obligation de se réunir une fois dans l'année et l'essentiel de ces réunions porte sur la présentation du bilan annuel du service SHSE de l'entreprise.

La Sauvegarde participe également à de nombreux autres CSS notamment celle créée pour l'entreprise TRIADE à Verrières en Anjou ainsi qu'à la CLI de la centrale nucléaire de Chinon.

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission qui comporte 5 formations a été renouvelée par arrêté préfectoral du 18 octobre 2018

La Sauvegarde y est représentée par :

- En formation "sites et paysages" : Loïc Bidault
- En formation "publicité" : Benjamin Hogommat
- En formation "nature et carrières" : Marie Mézière-Fortin

Formation sites et paysages

Pour 2018, ont été examinés essentiellement des dossiers de permis de construire ou de modification de destination d'usage du bâti, localisés majoritairement dans les sites classés en bord de Loire.

Pas de dossier éolien examiné en 2018

Un dossier a posé des problèmes : celui de la peupleraie de Sainte-Gemme-sur-Loire : lors de la séance du 14 juin 2018 a été examiné le projet d'abattage puis de replantation de 26 ha de peupliers à Sainte Gemmes sur Loire dans le site classé de la confluence Maine et Loire et coteaux angevins ; compris également dans le site Natura 2000 Nantes -Ponts de Cé.

Ce site fait l'objet d'un plan de reconquête paysagère visant notamment à favoriser les ouvertures dans le paysage et la biodiversité.

La mairie de Ste Gemmes, le département et le représentant de la Sauvegarde ont plaidé pour une replantation très limitée au vu d'un plan de gestion ; l'administration a pris position pour une replantation en intégralité. Le vote de la commission a été de sursoir à toute replantation en l'absence d'un examen de la CDNPS, celui-ci devant intervenir début 2019.

En dépit de cet avis une autorisation de replantation intégrale a été délivrée par le MTES le 19 /10/2018, ce qui a occasionné le 17/12/2018 un recours de la Sauvegarde auprès du ministère afin de retirer cette autorisation.

Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers

La Sauvegarde de l'Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers traités par le Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers et notamment dans le groupe de travail sur le plan climat air énergie territorial.

En premier lieu, le Conseil de Développement a fait des recommandations sur les orientations à donner à ce plan. Il dégager quatre axes prioritaires pour la stratégie climat énergie : végétaliser, réduire les consommations d'énergie, et produire des énergies renouvelables, développer des offres de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, faire évoluer les modes de consommation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il donnera ensuite son avis sur le plan d'action.

La Sauvegarde de l'Anjou fait valoir son point de vue. Elle souscrit pleinement aux orientations proposées par le Conseil de Développement. A de nombreuses occasions, elle a déjà affirmé ces orientations auprès des élus locaux et continuera de le faire.

Dossiers importants de l'année

Urbanisme

Actions pour la protection des arbres de l'agglomération angevine

L'arbre est une composante importante de nos villes et de nos campagnes, qu'il soit isolé, en alignement ou en boisement, qu'il ait été planté ou soit venu de façon naturelle.

Il a une fonction paysagère essentielle, un grand rôle dans le maintien de la biodiversité, pour la régulation climatique dans les villes par les îlots de fraîcheur et en milieu agricole, sur le vent et le ruissellement. Il possède une valeur patrimoniale, soit par sa rareté, soit par son histoire.

La sanction par le juge, il y a 10 ans, du PLU Centre au motif, notamment, de la régression des espaces boisés classés (EBC) montre que la réglementation nationale permet la prise en compte de ces caractéristiques.

Ce jugement a conduit, sur le papier à un PLUI ALM plus respectueux. Mais la pratique s'est avérée différente : abattage des arbres pour le tramway sans recherche pour le minimiser et sans présentation de compensations, permis de construire boulevard Bédier sacrifiant deux arbres patrimoniaux (séquoia et cèdre nain), lotissement autorisé aux Ponts-de-Cé dans un Espace Arboré Reconnu (voir ci-dessous). La mobilisation citoyenne et notre action (pétition signée par 1842 personnes, conférences de presse) ont permis des reculs partiels, mais rien n'est définitivement gagné

Pour être sûr que rien ne soit occulté, nous avons rassemblé plus de 40 bénévoles pour effectuer un relevé sur Angers et quelques communes de l'agglomération. Le résultat de cet ambitieux chantier sera confronté en 2019 à l'inventaire réalisé par les services en vue de révisions du PLUI ALM.

Parc du domaine Sainte Anne aux Ponts-de-Cé

La destruction programmée d'un parc arboré aux Ponts-de-Cé montre, une fois de plus, le peu de cas que l'on fait des arbres dans l'agglomération d'Angers. Nous apprenions en juillet qu'un projet immobilier était programmé sur le parc du domaine Sainte-Anne aux Ponts-de-Cé. Ce parc, près de l'IRCOM, appartenait au Département. Ce magnifique site de grands arbres d'une cinquantaine d'années a souvent servi à des usages publics ou associatifs. Un permis de construire a été attribué en février. Pourtant, ce boisement est identifié au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), comme un espace à « Présence arborée reconnue ». Il ne devrait admettre que des constructions d'intérêt général ou collectif, en conservant le caractère remarquable de ce boisement. Or, le projet immobilier prévoit des constructions sur les parties boisées. La presque totalité de celles-ci (plus de 200 grands arbres) est condamnée. Un premier courrier au maire ainsi qu'au président d'Angers Loire Métropole est resté sans réponse. La Sauvegarde a lancé une campagne publique contre ce projet : saisine de la presse écrite et télévisée, lancement d'une pétition, qui a réuni rapidement 1800 signatures. Cette mobilisation a conduit les élus à nous recevoir le 15 octobre. La Sauvegarde a pu ainsi les interpeller : Quelle est la valeur des protections figurant au PLUi ? Comment un tel projet peut-il être envisagé ? Il faut que celui-ci soit repris afin de préserver le parc boisé existant. Les études paysagères et écologiques effectuées sur le site doivent être rendues publiques.

Le promoteur, Kaufman et Broad, a été alerté. Il lui a été rappelé que le bois abrite des espèces protégées (écureuils, hérissons...), et que sa suppression tombe sous le coup de l'article L. 415-3 du code de l'environnement. Rencontré le 29 novembre, le promoteur décide la suspension du chantier et la mise à l'étude d'un nouveau projet sur la base d'une étude écologique du site. Il s'engage à nous associer à ses conclusions pour l'élaboration du projet et à nous transmettre les études. Cette affaire survient après les abattages massifs et sans discernement en lien avec le tramway, après l'affaire du séquoia nain (sauvé) et du cèdre nain (abattu), et autres. L'arbre n'est pas protégé dans l'agglomération d'Angers.

Il n'est qu'un décor sans considération pour son rôle environnemental, écologique et social. Nous avons demandé qu'un état des lieux sérieux soit établi dans le cadre de la révision du PLUi. Les études et relevés existants des espaces arborés doivent être rendus publics. Nous demandons que la révision du PLUi soit l'occasion de créer des protections réelles des espaces naturels, les "protections" existantes étant sans valeur réelle. Nous avons demandé à être associés à ce travail. Nous avons donc décidé d'engager nous-mêmes un travail d'inventaire sur une partie du territoire de l'agglomération d'Angers, avec les bénévoles de nos associations. Nous les appelons à nous rejoindre sur ce qui est un vrai combat pour l'année 2019.

Révision du SCoT de l'Anjou Bleu – Pays Segréen

Le recours gracieux engagé par la Sauvegarde de l'Anjou n'a pas abouti. Il n'a pas été suivi d'un recours auprès du tribunal administratif, les chances d'aboutir à une annulation du SCoT ayant été jugées insuffisantes. Une autre action est à l'étude, concernant la mise en compatibilité des PLU, au SCoT. Celui-ci reporte en effet beaucoup d'actions sur les PLU.

Angers Loire Métropole : les déplacements

C'est un sujet qui avait fait l'objet d'une longue analyse dans l'avis de la Sauvegarde de l'Anjou sur le PLUi, avec de nombreux rappels en 2018, auprès du Président et ses adjoints. Malgré les promesses de concertation, il n'y a toujours aucun groupe de concertation sur le sujet. En 2019, la révision du PLUi d'une part, et l'étude du plan climat air énergie territorial d'autre part, seront des occasions de relancer un sujet qui ne semble pas intéresser les élus.

Projet Cœur de Maine

Poursuivant ses demandes faites en 2017, la Sauvegarde de l'Anjou a continué en 2018, à poser ses questions, notamment sur :

- La préservation et la valorisation du paysage emblématique que constitue la traversée de l'agglomération par la Maine
- La valeur patrimoniale (espace naturel et bâtis remarquables) de cette vallée pour l'agglomération d'Angers
- Le confortement de la liaison écologique verte et bleue, entre deux réservoirs essentiels de biodiversité : les Basses Vallées Angevines et la Vallée de la Loire.

Les promesses faites en 2017 par C. Béchu ont finalement abouties à une réflexion organisée par la Ville et animée par une société privée, avec le concours des concepteurs (cabinet Grether). De nombreuses associations étaient invitées dont la Sauvegarde de l'Anjou. Des sujets tels que la préservation de la biodiversité, le rétablissement de la continuité écologique en bord de Maine, la question du grand paysage et les déplacements ont été évoqués.

Le résultat de ces réflexions, ou du moins ce qu'en auront retenu les élus, sera présenté le 5 février par C. Béchu.

ZAC Saint Serge à Angers

La Sauvegarde de l'Anjou avait demandé, en octobre 2017, à la commissaire enquêtrice, de bien vouloir solliciter du maître de l'ouvrage la modification du dossier pour une prise en compte effective et claire du paysage. Cela concerne notamment les règles d'architecture et d'urbanisme à imposer aux nouvelles constructions, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, et pour l'adoption de dispositions favorables à la conception bioclimatique et aux énergies renouvelables. Aucune de nos observations n'a été retenue et c'est bien dommage !

Plan local d'urbanisme intercommunal d'Anjou Loir et Sarthe

Le document d'urbanisme mis à l'enquête publique affiche des ambitions qu'il ne met pas en œuvre. L'environnement, la biodiversité, la ressource en eau et les espaces agricoles et naturels y sont ainsi très mal traités.

La Sauvegarde de l'Anjou a donc demandé à la Commissaire Enquêtrice chargée de l'enquête publique du PLUi d'Anjou Loir et Sarthe de ne pas l'approuver en l'état. Le diagnostic préalable affiché dans le PLUi est bien établi. Il énonce des ambitions conformes aux enjeux identifiés. Mais les dispositions opérationnelles et réglementaires sont en contradiction avec ces ambitions. Elles ne permettent pas de les mettre en œuvre dans les domaines suivants :

- La protection de la nature et des écosystèmes remarquables tels que la boucle du Loir où la Sauvegarde de l'Anjou demande le rétablissement du zonage et du règlement du PLU actuel (voir article ci-dessous sur le domaine de Boudré)
- Les espaces boisés classés supprimés en masse sous la pression du lobby des forestiers, et dont elle demande le rétablissement pour maintenir leur protection effective
- Les écosystèmes de Lézigné détruits pour créer une carrière et un champ photovoltaïque dont les coûts écologiques sont rédhibitoires.
- Le PLUi ne comporte même pas de trame verte et bleue qui doit définir les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques par la protection effective des zones humides et le rétablissement de leur fonctionnalité. Au contraire, des zones humides sont mises en danger car incluses dans des zones urbaines sans règle spécifique. et rien n'est prévu pour la restauration écologique du Loir, pourtant préconisée par le SAGE.
- La consommation excessive des espaces agricoles et naturels par l'urbanisation, avec des densités trop faibles, des règles qui favorisent le mitage et des superficies de zones d'activité économique excédant les besoins.
- La diminution des déplacements en voiture au profit des modes actifs (vélos et piétons)
- La pollution des milieux aquatiques par les eaux usées mal épurées ou les eaux pluviales rejetées sans traitement.

Allumettes

Ouverte en 1863 et fermée en juin 1981, la Manufacture d'allumettes de Trélazé constitue l'un des plus intéressants exemples d'architecture industrielle subsistant dans l'agglomération d'Angers. Elle en est aujourd'hui l'une des traces résiduelles du passé industriel qui a, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, été gommé du paysage urbain. Après une période de quasi abandon, seulement portée par l'association « La rêverie des allumettes » regroupant notamment des artistes vivant et travaillant sur les lieux, le site a été racheté par le Toit angevin qui y envisageait initialement la construction de plus de 400 logements. Après qu'une convention d'aménagement fût signée entre le Toit Angevin et la municipalité de Trélazé, un groupe de concertation est mis en place dès 2012. Un protocole d'engagement mutuel entre l'État et le Toit angevin suppose enfin que « la conservation, l'intégration et la mise en valeur dans le futur projet des éléments architecturaux les plus significatifs de ce site industriel, permettant de comprendre son fonctionnement... ».

La Sauvegarde de l'Anjou et la CLCV de Trélazé seront les moteurs associatifs de cette vigilance nécessaire, chaque étape du projet étant discutée dans le cadre d'une concertation assez exemplaire avec le maître d'ouvrage, PODELIHA.

16 rencontres de concertation ont eu lieu au cours de l'année. Par ailleurs, partie prenante des Journées nationales de l'architecture (19/20 octobre 2018) et du groupe des commanditaires d'une intervention artistique sur le site, la Sauvegarde de l'Anjou témoigne ainsi de son attachement au patrimoine du XXe siècle comme à la création contemporaine.

Environnement

Dossiers relatifs aux risques industriels

Lactalis à Saint Florent-le-Vieil

On se souvient des nuisances sonores que l'entreprise fait subir depuis de nombreuses années aux habitants riverains de Saint-Florent-le-Vieil. Après bien des péripéties, le Préfet a pris un arrêté imposant une mise aux normes avant la fin de l'année 2018. Des sommes conséquentes ont été consignées en attendant que l'entreprise s'exécute. La mise en demeure est cependant à ce jour restée sans effet.

Nouvelle demande de l'industriel : dévier la route départementale, qui gênerait le fonctionnement de l'entreprise. Celle-ci a pris, par le passé, la décision d'implanter des extensions de son usine, de l'autre côté de la route. Elle désire étendre cette implantation et estime, dès lors, que la route présente un danger et une gêne pour l'exploitation. Le dossier n'explique pas les raisons qui l'ont amenée à

changer d'avis. L'extension est prévue du côté des maisons d'habitation, ce qui est susceptible d'accroître les nuisances phoniques, mais elles ne sont pas présentées dans le dossier. La déviation de la route départementale est à la charge des deniers publics, qui doivent ainsi pallier l'imprévision de l'entreprise. Ne pouvait-elle s'agrandir du bon côté de la route, celui où elle dispose déjà d'installations ? Difficile d'en juger, car l'entreprise ne communique ni sur son organisation, ni sur ses projets. Mais il est certain qu'un aménagement de la route sur place serait bien moins onéreux et sans doute tout aussi efficace, pour peu que l'entreprise y mette du sien. Le projet de déviation, porté par les élus locaux, se développe en partie en zone inondable de la Loire. C'est une zone d'aléa fort et très fort, dans laquelle les nouvelles constructions et les remblais sont interdits. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Elle doit être respectée. Le projet n'est pas acceptable car il aurait pour conséquence une diminution du champ d'expansion des crues, alors qu'il existe plusieurs autres solutions. Le projet impacte fortement le patrimoine naturel. La qualité de celui-ci est soulignée par 2 ZNIEFF (types 1 et 2), avec la présence d'espèces végétales patrimoniales et par le classement en zone Natura 2000 de deux sites voisins (réservoirs de biodiversité pour des espèces protégées). Il faut préserver ce patrimoine remarquable mais fortement menacé. Le projet implique la destruction d'une zone humide. La moitié des zones humides a été détruite en France dans les 20 dernières années. Or ce sont des biotopes dont la richesse et la productivité biologiques ont été largement soulignées par de très nombreuses publications scientifiques. Le dossier démontre qu'il y a des solutions autres que celle choisie. Elles ne détruisent pas la biodiversité remarquable et fragile de ces espaces et restent hors zone inondable. Il faut appliquer la loi. Celle-ci demande d'éviter les impacts sur l'environnement, avant de penser à les réduire ou les compenser.

La Sauvegarde de l'Anjou a rencontré Mauge Communauté.

Elle a explicité son avis sur le projet : la solution choisie est l'une de celles dont l'impact est le plus important sur l'espace naturel remarquable du secteur, et sur la zone inondable. Il existe d'autres solutions, présentées dans le dossier, sans impact sur le patrimoine naturel ou la zone inondable. Mauge Communauté a expliqué qu'il s'agissait, dans leur esprit, de solutions repoussoirs. Ce n'est pas le cas, bien au contraire. Le projet de PLU retient, pour l'instant, la solution au plus fort impact sur l'environnement. La Sauvegarde de l'Anjou et l'association locale, Mieux vivre à Saint-Florent-le-Vieil suivent de près l'évolution de ce projet, avec la ferme intention de s'y opposer par tous les moyens afin que les riverains et les milieux ne soient pas sacrifiés au développement.

Société Triade à Verrières en Anjou

Cette entreprise située en limite de l'agglomération angevine est la cause de pollutions récurrentes depuis de nombreuses années qui ont amené la préfecture à créer spécialement une CSS.

Ces atteintes à l'environnement sont de 3 ordres :

- Le pluviométrique de TRIADE représente une source de pollution importante avec la collecte annuelle de plusieurs centaines de kg de métaux lourds. Les normes d'évacuation vers le domaine public n'ont jamais été respectées

- Les analyses des 3 piézomètres révèlent une réelle pollution en cours de la nappe phréatique. toutes les analyses de TRIADE montrent une conductivité totalement anormale et en progression constante vers des sommets.

- la qualité de l'air autour du site nous interroge puisqu'il n'y a aucun moyen permanent d'analyse qui permettrait un contrôle judicieux.

Cet été, au mois de juillet, un incendie s'est déclaré à l'intérieur de l'enceinte, entraînant la formation d'un nuage toxique et une grave pollution pour tout l'environnement.

En collaboration avec son association membre l'ADZI et les riverains, la Sauvegarde étudie tous les moyens pour faire cesser ces pollutions

Zone Industrielle de Méron

De nouvelles implantations sont prévues sur la zone industrielle de Méron notamment une cimenterie. La Sauvegarde participe aux réunions du comité de pilotage de cette ZI et veille au respect de l'arrêté préfectoral de 2012 qui régleme ces installations et impose des mesures compensatoires en matière de biodiversité.

Dossiers relatifs aux pesticides

Intoxications au métam-sodium

L'intoxication de plus de 70 personnes, la plainte déposée par la Sauvegarde de l'Anjou et la médiatisation nationale qui a suivi, ont conduit les pouvoirs publics à interdire ce pesticide. "Un mal pour un bien", le vieil adage n'a jamais été aussi pertinent que le 9 octobre 2018. Soixante personnes

ont été intoxiquées à Brain-sur-l'Authion lors de la mauvaise application d'un traitement au métam-sodium. Ce pesticide très nocif est utilisé par les maraîchers pour désinfecter les sols. Cet événement gravissime, qui s'est répété quelques jours plus tard à Mazé-Milon en touchant plus de 10 personnes, questionne à la fois sur l'autorisation accordée par les pouvoirs publics de répandre ce produit quand de nombreux pays européens interdisent son usage, sur les pratiques des maraîchers peu respectueuses de l'environnement et des obligations sanitaires comme sur la durée d'une telle pratique dans la vallée de l'Authion ou sur d'autres territoires agricoles. Devant ces cas d'intoxication, la Sauvegarde de l'Anjou a porté plainte contre les auteurs de ces négligences afin que toute la lumière soit faite car « une enquête judiciaire doit permettre de comprendre les causes précises de cette intoxication afin qu'elle ne se renouvelle pas ici ou ailleurs. Nous suivrons avec attention les résultats de l'enquête en cours ». La Sauvegarde de l'Anjou s'est mobilisée pour accompagner les riverains des exploitations et les habitants des communes touchées par le métam-sodium. Elle s'est réjouie de la parution au JO d'un arrêté interministériel le 25 octobre 2018 proclamant la suspension de l'utilisation des produits à base de métam sodium jusqu'au 31 janvier 2019.

Cette vigilance active a conduit l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSES) à réévaluer les risques sanitaires découlant de l'utilisation du métam sodium suite aux dénonciations concertées de la Sauvegarde de l'Anjou et de France Nature Environnement dans la presse régionale et nationale. Elle a conclu que l'ensemble de ces usages représente un risque pour la santé et l'environnement. Dès le 5 novembre 2018, l'ANSES a signifié aux industriels son intention de retirer les autorisations de la mise sur le marché des produits à base de métam sodium. Cette interdiction concerne également l'utilisation des stocks déjà constitués.

Au-delà de ce coup d'arrêt, la Sauvegarde de l'Anjou et FNE restent attentives et militent pour une révolution des systèmes de production intensifs du maraîchage dans le secteur de la mâche. « Au-delà de la question de l'utilisation de cette molécule, la filière du maraîchage doit faire évoluer ses pratiques de manière à n'être plus dépendante de ce type de substance chimique : l'interdiction du métam-sodium n'aurait pas de sens s'il devait être remplacé par d'autres molécules aussi dangereuses. Produire sans nuire, manger sans s'interroger sont deux attentes fortes de nos concitoyens vis-à-vis de l'agriculture. Le cas du métam-sodium révèle une fois de plus qu'une agriculture soucieuse du développement durable est toujours difficile à faire entendre et à appliquer. Les événements récents montrent la nécessité de rester vigilants et en veille pour finaliser une production agricole territoriale respectueuse de la santé des consommateurs.

Dossiers relatifs aux déchets

Pineau TP (deuxième dossier)

Condamnés en janvier 2017 pour avoir stocké et brûlé sur une parcelle agricole des déchets du BTP dont certains contenaient des polluants (hydrocarbures, métaux lourds), M. Pineau et la société PINEAU TP sont dans l'obligation de remettre cette parcelle en l'état sous deux ans. Le transfert suspect de déchets issus de cette parcelle à destination de parcelles agricoles du secteur, dans l'objectif de combler des fossés, a amené le parquet de Saumur à poursuivre de nouveau la société et M. Pineau. FNE Pays de la Loire et la Sauvegarde de l'Anjou se sont constituées parties civiles lors de l'audience du 21 juin 2018, au cours de laquelle les prévenus ont apporté des éléments de nature à exclure le caractère pollué des déchets transférés. Le tribunal correctionnel de Saumur a relaxé les prévenus, mais le parquet a fait appel de cette décision. Les associations ont renoncé à interjeter elles-mêmes appel de ce jugement.

Dossiers relatifs à la biodiversité

Peupleraie de l'île aux Chevaux

Située à Sainte-Gemmes-sur-Loire, l'île aux Chevaux est incluse dans un site classé et deux sites Natura 2000. On y trouve sur une vingtaine d'hectares une peupleraie. Depuis 2010, un projet de requalification paysagère de ce site avec promotion de milieux ouverts est discuté entre collectivités, Conservatoire d'espaces naturels et exploitants agricoles. En dépit de ce projet, le propriétaire de la peupleraie souhaite abattre, replanter et étendre celle-ci et formule une demande en ce sens au ministre de l'Environnement, demande rendue nécessaire par l'existence du site classé. Malgré l'avis défavorable de la formation sites et paysages de la CDNPS, le ministre fait droit à cette demande par autorisation du 19 octobre 2018. La Sauvegarde de l'Anjou a formé un recours gracieux contre cette autorisation qui portera atteinte aux paysages et ne tient pas assez compte de son impact sur les sites Natura 2000.

Domaine de Boudré à Seiches-sur-le-Loir

Le domaine de Boudré avait été légué au Département de Maine et Loire. Ce domaine, boisé, est mis en vente par le Conseil Départemental. Le projet retenu sur une partie est un élevage intensif de chevaux de course, qui va attenter à la remarquable biodiversité du site. Le domaine de Boudré est situé à Seiches, dans la "boucle du Loir", 3ème plus important noyau de biodiversité du département. Classé espace naturel sensible par le Conseil départemental, sa richesse écologique est scientifiquement reconnue.

Le projet retenu est un centre d'entraînement de 80 chevaux et un haras de 60 chevaux. Il porterait un préjudice majeur à cet espace naturel. L'impact sur l'environnement est inacceptable : bruit, pollutions, défrichages massifs, artificialisation des sols, détournement de la vocation des terres agricoles, forage de 100 m³ par heure, pour arroser les pistes de sable, dans un contexte de tension dans l'alimentation en eau potable. De plus le site présente des risques signalés par les pouvoirs publics : sensibilité à l'incendie, sécurité routière.

Pour lutter contre ce projet, la Sauvegarde de l'Anjou et la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) travaillent avec le collectif "Préserveons le Domaine de Boudré", qui adhère à notre fédération.

Défense du bocage et des chemins ruraux à Longuenée-en-Anjou

La nouvelle commune de Longuenée-en-Anjou souhaitait vendre pas moins de 21 chemins ruraux !

En effet, un chemin public peut être privatisé quand le public ne l'utilise plus. L'enquête publique en septembre 2018 avait révélé des manques importants soulignés par le commissaire-enquêteur. Certains chemins étaient illégalement occupés ou entravés par des riverains, d'autres non entretenus et bouchés par la végétation.

Un chemin, trame de notre précieux bocage, est aussi par ses haies un lieu d'hébergement d'une grande biodiversité faunistique et floristique. Dix associations de marcheurs et randonneurs locales ainsi que sportives se sont rapidement mobilisées de même que la municipalité voisine. 72 personnes et associations ont déposé montrant que le sujet est sensible. La majorité était motivée par la préservation du patrimoine, la randonnée ou l'écologie. Le résultat de cette consultation du public a été positif car neuf chemins resteront dans le domaine public et quatre seront vendus mais avec une clause de protection environnementale. N'hésitons donc pas à défendre notre bocage actuellement très menacé.

Dossiers relatifs à l'eau

Captage de Vritz

Le travail avance toujours favorablement sur ce captage. Les services de l'Etat ont su se montrer fermes et exigeants. Ainsi, les trois dernières exploitations qui ne voulaient pas intégrer le programme ont finalement accepté. D'une ambiance tendue au démarrage de ce programme d'actions, on est passé à des échanges constructifs entre participants.

Pompage illégal par le GAEC de l'Arcison

Fin 2017, la Sauvegarde de l'Anjou avait porté plainte contre le GAEC de l'Arcison, exploitation agricole située dans la vallée du Layon. La cause ? Ce GAEC dirigé par le président de la CLE du Layon avait quelques mois plus tôt prélevé de l'eau dans le Layon en dépit d'une interdiction préfectorale motivée par la préservation de la ressource en période de sécheresse. De plus, les installations de pompage du GAEC n'avaient fait l'objet d'aucune autorisation, ce qui constitue un délit. En octobre 2018, la Sauvegarde apprend toutefois que ce dossier a fait l'objet d'une simple transaction pénale, qui a pour seule conséquence la condamnation du GAEC à une amende de 2.000€ avec obligation de mise en conformité. L'association essaie actuellement d'obtenir communication du dossier d'enquête afin de connaître les faits avec plus de précisions mais se heurte pour l'instant à un refus – anormal - du procureur de la République. Elle est par ailleurs attentive à la régularisation en cours.

Authion

La Chambre d'agriculture agréée comme "organisme unique" pour déposer les demandes des irrigants du seul secteur réalimenté rocède au regroupement des demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau destinés à l'irrigation dans les cours d'eau du bassin versant de l'Authion et leur nappe d'accompagnement. Deux fois par an des demandes de renouvellement sont examinées par le CODERST et même si des progrès sont observés, elles sont toujours supérieures aux volumes prélevables définis par le SAGE.

La Sauvegarde reste très vigilante sur l'évolution de ce bassin très sensible où elle juge que les différents acteurs n'agissent pas avec toute la transparence souhaitée.

SAGEs

La Sauvegarde de l'Anjou participe aux réunions d'élaboration des SAGEs (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins versants de l'Authion, du Layon-Lys-Aubance, de la Mayenne, du Thouet, de l'Evre et de ses affluents et en qualité de membre de chaque CLE (Commission Locale de l'Eau).

SAGE AUTHION

La Sauvegarde est représentée par son président au bureau de la Commission Locale de l'Eau du Sage AUTHION.

SAGE MAYENNE

La Sauvegarde de l'Anjou est membre du bureau de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010. La CLE va terminer son troisième CRBV (Contrat Régional de Bassin Versant). Le quatrième contrat est en préparation avec une aide pouvant représenter 80 % si le Département et la Région s'associent comme cofinanceurs aux autres structures. Le programme d'actions sur le bassin de la Colmont donne de bons résultats avec une nette amélioration de la concentration en nitrates à la prise d'eau de Gorrion. Une étude sur les flux de phosphore en amont du barrage de Saint-Fraimbault a été réalisée. Une étude plus complète est en cours et pourrait bénéficier du projet LIFE intégré EAU mobilisant les fonds européens.

SAGE OUDON

La Sauvegarde de l'Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017. Un avenant au CRBV (Contrat Régional de Bassin Versant) 2016-2021. Il permet d'ajuster ou de programmer de nouvelles actions jusqu'en novembre 2019. Un inventaire des éléments stratégiques du bocage est en cours afin de faciliter leur préservation dans les documents d'urbanisme. Le bassin candidate lui aussi au projet LIFE intégré EAU européen dont la durée serait de 8 ans (01/01/2020 au 01/01/2028).

SAGE LAYON

Modification de périmètre du SAGE Layon-Aubance

Aux côtés de la Sauvegarde de la Loire Angevine et de SOS Loire-Vivante, la Sauvegarde de l'Anjou avait en 2014 contesté la modification du périmètre du SAGE Layon-Aubance qui avait eu pour effet d'inclure le Louet. Ce dernier, bras secondaire de la Loire, est largement dépendant de celle-ci et ne peut donc être correctement géré que dans le cadre d'un SAGE de la Loire. L'inclusion du Louet dans le périmètre du SAGE Layon-Aubance retarde la perspective de création d'un tel SAGE. Les associations ont argumenté devant le juge que les conditions d'inclusion dans le SAGE Layon-Aubance n'étaient pas réunies dès lors qu'un tel périmètre ne revêt aucune cohérence hydrographique, condition prévue par le code de l'environnement. C'est cette même lecture qu'avaient eu le préfet de bassin et le comité de bassin Loire-Bretagne, qui s'étaient prononcés en défaveur de ce nouveau périmètre. Pourtant, le tribunal administratif de Poitiers a estimé, par jugement du 13 septembre 2018, que les préfets des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire n'avaient pas commis d'erreur manifeste d'appréciation en retenant un tel périmètre. Il a rejeté le recours.

SAGE THOUET

Le représentant de la Sauvegarde a participé aux divers groupes de travail et aux réunions de la CLE,

SAGE- EVRE – THAU – SAINT-DENIS.

La commission s'est réunie le 14 juin et le 6 décembre.

Thèmes abordés :

14 juin :

- Retour sur l'approbation du S.A.G.E. et sa mise en œuvre.
- Présentation et validation du Contrat Régional de Bassin Versant (C.R.B.V.)
- Motion du Comité de Bassin Loire Bretagne.
- Inventaire des prélèvements mené par la DDT 49 sur le bassin de la Thau.

6 décembre :

- .Lancement du Contrat Régional de Bassin Versant.

- Gestion quantitative sur le bassin de la Thou: Présentation des différents mode de gestion concertée des prélèvements.
- Echanges sur les scenarii et validation d'un plan d'actions.

Dossiers relatifs aux paysages et au cadre de vie

Panneaux publicitaires d'Avrillé

FNE Pays de la Loire et la Sauvegarde de l'Anjou avaient assigné devant le tribunal d'instance la société exploitante de l'hypermarché Auchan d'Avrillé (JUIGNEDIS) ainsi que la société d'affichage PROMOVIL du fait de l'apposition de plus de 20 pré-enseignes hors agglomération dans les alentours d'Avrillé et Montreuil-Juigné. Par jugement du 6 février 2018, le tribunal a donné raison aux associations en condamnant les sociétés à leur verser des dommages et intérêts du fait du préjudice moral né de cette atteinte aux paysages. Si plusieurs panneaux avaient été retirés avant l'envoi de l'assignation, les deux plus nuisibles (12 m²) sont toujours en place : les associations seront donc attentives à leur enlèvement effectif. Celui-ci pourrait n'intervenir qu'après l'issue de l'appel interjeté par les deux sociétés.

Règlement local de publicité intercommunale (RLPi) d'ALM

Le 10 septembre 2018, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a prescrit l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi). L'objectif ? Dépoussiérer les règles de maîtrise de l'affichage publicitaire de l'agglomération là où de vieux RLP existent (ex : Angers, 1987) et les renforcer là où c'est la réglementation nationale qui s'applique. La Sauvegarde de l'Anjou a été invitée à la concertation en cours et a pu participer à deux réunions de présentation de la démarche à l'automne 2018. Elle soutient les orientations présentées, qui témoignent d'une réelle volonté d'amélioration de la qualité des paysages. Elle sera néanmoins très attentive à la traduction concrète de ces orientations dans les projets de règlement et de zonages qui seront présentés en début d'année 2019.

CLIMAT

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le pôle métropolitain Loire Angers élabore un plan climat air énergie territorial (PCAET). Il a saisi le Conseil de Développement pour un avis sur ce PCAET.

Il dégage quatre axes prioritaires pour la stratégie climat énergie :

- Végétaliser, pour capter le carbone, limiter les températures en ville, et produire de la biomasse, source d'énergie renouvelable.
- Réduire les consommations d'énergie, notamment dans les bâtiments et produire des énergies renouvelables.
- Développer des offres de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
- Faire évoluer les modes de consommation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il donnera ensuite son avis sur le plan d'action.

La Sauvegarde de l'Anjou participe aux débats et y fait valoir son point de vue. Elle souscrit pleinement aux orientations proposées par le Conseil de Développement. A de nombreuses occasions, elle a déjà affirmé ces orientations auprès des élus locaux et continuera de le faire.

CESER DES PAYS DE LA LOIRE

(Conseil Economique, Social, Environnemental des Pays de la Loire)

<http://ceser.paysdelaloire.fr/>

La Sauvegarde de l'Anjou est présente au CESER (Conseil Economique Social Environnemental Régional) par une de ses administratrices, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire depuis 2011. Les membres ont été renouvelés en décembre 2017 avec toujours deux postes pour FNE PdL. Le démarrage des études et contributions a été plutôt lent à se mettre en place début 2018. Lors de la session plénière de décembre 2018 une contribution sur l'avenir de la centrale à charbon de CORDEMAIS (44). Fermeture ou conversion ? Le projet ECOCOMBUSTL pourrait être

une alternative à la fermeture, mêmes si des études et des améliorations restent à produire sur ce dossier.

COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

La Sauvegarde de l'Anjou est également présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau) par une de ses administratrices, désignée au titre de France Nature Environnement.

Après avoir voté son Plan d'Adaptation au Changement Climatique, le Comité de Bassin a voté son 11^{ème} programme de mesures qui débute le 1^{er} janvier 2019. Ce programme détaille les fiches actions, les modalités de leur financement permettant la mise en œuvre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le projet de Sage Layon-Aubance-Louet a reçu un avis favorable avec deux réserves relatives aux têtes de bassins versants.

Le PAPI d'intention de l'Authion (Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI) a reçu un avis favorable avec plusieurs réserves portant sur les points financiers, périmètres, infrastructures et le dispositif GEMAPI.

DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU du 02 novembre 2018 au 02 mai 2019

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne et l'Etat consultent sur les enjeux auxquels il faudra répondre dans le prochain **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le futur **PGRI** (Plan de Gestion des Risques d'Inondation). Après adoption définitive, ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

La consultation est ouverte à tous et il est important d'y participer largement.

Répondre sur www.prenons-soin-de-leau.fr ou par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Café-débat à Angers : un premier essai réussi

Avant l'été, la Sauvegarde a organisé à Angers un café-débat sur le thème des plantes sauvages en ville. L'objectif de ce genre de rencontre est de débattre dans un cadre plus agréable et surtout d'inviter, d'interpeller des personnes extérieures à notre association. Claire Hamard, volontaire service civique à FNE Pays de la Loire, a coordonné les invitations et la distribution des flyers.

Le 14 juin 2018, une vingtaine de personnes se sont retrouvées au bar LE WELSH pour discuter « plan écophyto 2 », ambroisie, loi « Labbé » et terrain de foot (pour la qualité de la pelouse...), sans jargon, ni technicité excessive, grâce notamment à Jean-François Drevin, chargé de mission à la DRAAF, de Baptiste Chassaing, de Plante et Cité (installé à Angers, la mission de cet organisme consiste en des études et recherches sur les paysages et espaces verts pour le compte des collectivités territoriale et de Stéphane Guibert, professeur en écologie à l'ESA et adhérent de la Sauvegarde. Une réussite qui appelle de nouveaux café-débats en 2019...

Conclusions

L'année 2018 a été particulièrement intense pour la Sauvegarde de l'Anjou.

Deux des points forts de son action cette année se sont conclus sur des succès certes relatifs mais réels:

- l'action menée suite à l'intoxication par le métam-sodium a eu une répercussion nationale et s'est terminée par l'interdiction de ce pesticide
- les interventions et la pétition pour la défense des arbres de l'agglomération ont amené les élus locaux à proposer un plan de plantation de 100.000 arbres très contestable mais qui prouve qu'ils ont pris conscience de l'importance que les arrachages intempestifs et répétés avait eu sur la population de l'agglomération.

Pour ces actions la Sauvegarde a multiplié les interventions médiatiques dans la presse (27 articles de presse et une interview télévisée) et les réseaux sociaux. Cet effort de communication s'est traduit par un afflux de nouveaux adhérents individuels (108 à ce jour) et une recrudescence du bénévolat notamment en ce qui concerne l'inventaire des arbres piloté par un groupe dédié et encadré par des membres du CA de la Sauvegarde ; les résultats de cet inventaire seront confrontés à ceux produits par les services d'ALM.

L'investissement de la Sauvegarde s'est également porté sur des dossiers hélas récurrents : gestion des prélèvements dans l'Authion, suivi de la zone de Méron, nuisances des sociétés Lactalis et Triade Electronique ; nous ne pouvons une nouvelle fois que déplorer la lenteur des progrès effectués quand il y en a !

La Sauvegarde de l'Anjou a également comme d'habitude fourni des conseils aux particuliers et aux associations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

Quatre dossiers ont justifié des recours gracieux et deux plaintes en justice ont été déposées ; nous bénéficions pour ces actions de la présence juridique efficace de la fédération régionale FNE Pays-de-la-Loire généralement associée à ces actions notamment pour les plaintes dans les dossiers métam-sodium et pompages illégaux.

La revue de presse, mise en place l'an passé, et le suivi par le volontaire en service civique des publications d'enquête publique permettent à l'association d'être au courant d'éventuelles actions à entreprendre, de façon plus rapide et efficace.

Une des tâches de l'année à venir sera de motiver les nouveaux adhérents et de leur proposer des actions efficaces par un encadrement adapté : c'est pourquoi nous nous réjouissons que le conseil d'administration porté à 15 membres par la réforme de nos statuts votée à l'AG de février 2018 enregistre de nouvelles candidatures et qu'à l'issue de cette AG 2019, il soit au complet.

ANNEXE

Fiche de réunions 2018

Date	Lieu	Objet
8 janvier	Angers	Permanence rue Lionnaise - CA Sauvegarde de l'Anjou
12 janvier	Seiches/Loir	Projet de PLUI PADD
15 janvier	Angers	Permanence rue Lionnaise – Préparation de l'AG
22 janvier	Angers	Réunion rue Lionnaise
23 janvier	Angers	Projet Cœur de Maine
24 janvier	Channay/Lathan	CLE Authion
25 janvier	Angers	CODERST
29 janvier	Angers	Permanence rue Lionnaise
3 février	Angers	AG de la Sauvegarde Bd Clémenceau
5 février	Angers	Permanence rue Lionnaise
6 février	Angers	AG Conseil de développement du Pôle Métropolitain Loire Angers
7 février	Angers	Projet Cœur de Maine
7 février	Angers	Chambre d'Agriculture
12 février	Angers	Permanence rue Lionnaise CA Sauvegarde de l'Anjou
19 février	Angers	Projet Cœur de Maine
19 février	Paris	Colloque FNE au Sénat
19 février	Angers	Permanence rue Lionnaise
22 février	Angers	CODERST
22 février	Angers	CDNPS formation Paysage et Sites
26 février	Angers	Permanence et réunion rue Lionnaise
5 mars	Angers	Permanence rue Lionnaise
12 mars	Beaufort en Vallée	CLE Authion
12 mars	Angers	Permanence rue Lionnaise- CA Sauvegarde de l'Anjou
13 mars	Angers	Assemblée plénière Conseil de développement du PMLA
15 mars	Beaufort en Vallée	Entente dossier pompage
18 mars	Segré	CLE Oudon
19 mars	Angers	Permanence rue Lionnaise
20 mars	La Gravelle	Colloque Eaux pluviales CLE Oudon
21 mars	Saint Barthélémy	Réunion à la DREAL- ICPE
23 mars	Angers	Rencontre avec Mauges communauté
26 mars	Angers	Chambre d'agriculture Agriculture –environnement
26 mars	Angers	Permanence rue Lionnaise
27mars	Angers	Rencontre avec un adhérent
29 mars	Angers	CODERST
29 mars	Angers	Projet Cœur de Maine
3 avril	Angers	Réunion LPO/SVG ZI de Méron
5 avril	Angers	CDNPS formation Paysage et Sites
9 avril	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
16 avril	Angers	Permanence rue Lionnaise
19 avril	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
26 avril	Angers	CODERST
23 avril	Angers	Permanence rue Lionnaise
26 avril	Avrillé	CSS Zach System
14 mai	Angers	Permanence rue Lionnaise- CA Sauvegarde de l'Anjou
17 mai	Beaufort en Vallée	Rencontre avec animateur CLE Authion
18 mai	Beaufort en Vallée	Réunion Entente dossier pompage
22 mai	Beaufort en Vallée	Réunion Entente CLE Authion C communication
24 mai	Angers	Projet Cœur de Maine
29 mai	Angers	AG du CAUE
30 mai	Angers	CODERST

31 mai	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
1 ^{er} juin	Saumur	Réunion avec SLD et LPO
11 juin	Angers	Exposition Cité - CA Sauvegarde de l'Anjou
12 juin	Beaufort en Vallée	Bureau de la CLE Authion
14 juin	Angers	Café débat
14 juin	Angers	CDNPS formation Paysage et Sites
14 juin		CLE du SAGE Evre-Thau-Saint-Louis
15 juin	Saumur	COPIL ZI Méron
18 juin	Angers	Permanence rue Lionnaise
22 juin	Candé	Copil Captage de Vritz
25 juin	Angers	Permanence rue Lionnaise
28 juin	Angers	CODERST
2 juillet	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
3 juillet	Angers	CDNPS formation Paysage et Sites
5 juillet	Laval	CLE Mayenne
9 juillet	Angers	CA Sauvegarde de l'Anjou
12 juillet	St Mathurin/Loire	Rencontre avec Animateur SAGE Authion
12 juillet	Beaufort en Vallée	Bureau de la CLE Authion
30 juillet	Angers	Contact avec membre du CA
20 août	Beaufort en Vallée	Réunion Entente CLE Authion communication
22 août	Beaufort en Vallée	Réunion Entente CLE Authion communication
29 août	Longué	Réunion CLE Authion
30 août	Angers	CODERST
6 septembre	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
10 septembre	Angers	Permanence rue Lionnaise CA Sauvegarde de l'Anjou
13 septembre	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
20 septembre	Angers	Permanence rue Lionnaise
20 septembre	Les Ponts de Cé	Arbres - conférence de presse
21 septembre	Angers	Arbres – émission de radio
21 septembre	Angers	Réunion au local rue Lionnaise
24 septembre	Seiches	Rencontre avec la commissaire enquêteur PLUi ALS
24 septembre	Angers	Rencontre association adhérente vélo
26 septembre	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
27 septembre	Angers	Permanence rue Lionnaise
27 septembre	Angers	CODERST
27 septembre	Angers	RV Néorama (Bureau Etudes METABIO)
27 septembre	Angers	Arbres réunion
27 septembre	Angers	Réunion association localobio
28 septembre	Angers	Rendez-vous AFB
1 octobre	Angers	Réunion Arbres
3 octobre	Fréteval (41)	CLE Loir
4 octobre	Angers	Permanence rue Lionnaise - CA Sauvegarde de l'Anjou
9 octobre	Nantes	Réunion-projet arrêté régional étiage
10 octobre	Angers	AG du CAUE
10 octobre	Angers	Permanence rue Lionnaise
18 octobre	Angers	Commission Conseil de développement du PMLA
18 octobre	Faye d'Anjou	Réunion du SAGE Layon
18 octobre	Angers	CDNPS formation Paysage et Sites
19 octobre	Angers	Réunion Arbres
19 octobre	Angers	Colloque agriculture - climat
23 octobre	Angers	Assemblée plénière Conseil de développement du PMLA
23 octobre	Marans	RV riverains Dossier méthanisation La Joberie
24 octobre	Angers	Réunion Arbres
25 octobre	Angers	Réunion ALM arbres et PLUi
25 octobre	Angers	Permanence rue Lionnaise
25 octobre	Angers	CODERST
25 octobre	Angers	Réunion DDT Environnement -Eau

29 octobre	Angers	Déposition PPRI Authion
1 ^{er} novembre	Brain/Authion	Réunion MétamSodium
5 novembre	Dampierre/Loire	CRBV Authion
7 novembre	Saumur	Déposition PPRI Authion
7 novembre	Trélazé	Rencontre avec le maire
8 novembre	Angers	Permanence rue Lionnaise - CA Sauvegarde de l'Anjou
9 novembre	Faye d'Anjou	SAGE Layon forum élus
9 novembre	Angers	En Transition
12 novembre	Pellouailles les Vignes	Gendarmerie
12 novembre	Montreuil Bellay	CSS Phyteurop
13 novembre	Nantes	Réunion-DREAL-Associations
14 novembre	Angers	Réunion
14 novembre	Craon	CLE Oudon
15 novembre	Angers	Permanence et réunion rue Lionnaise
16 novembre	Saint-Crespin-sur-Moine	CSS EPC France
16 novembre	Angers	Rencontre avec journaliste
16 novembre	Angers	MétamSodium Conférence de presse
19 novembre	Angers	Jury Allumettes DE
20 novembre	Corné	MétamSodium Réunion publique
21 novembre	Angers	Réunion Entente pompage Authion
22 novembre	Angers	Permanence rue Lionnaise
22 novembre	Angers	CODERST
23 novembre	Vaudelnay	Rencontre avec Députée
29 novembre	Angers	Rencontre K&B Parc Ste-Anne
29 novembre	Angers	Permanence rue Lionnaise
1 ^{er} décembre	Beaufort en Vallée	PNRLAT Révision de la charte
4 décembre	Laval	CLE Mayenne
6 décembre	Angers	Permanence rue Lionnaise - CA Sauvegarde de l'Anjou
6 décembre	Angers	Réunion arbres Angers
6 décembre		CLE du SAGE Evre-Thau-Saint-Louis
10 décembre	Angers	Comité technique eau Arrêté cadre étiage
11 décembre	Beaufort en Vallée	Entente CLE Authion C communication
12 décembre	Le Mans	Questions sur l'eau Préparation SDAGE
12 décembre	La Daguennière	MétamSodium Réunion publique
13 décembre	Angers	Permanence rue Lionnaise
13 décembre	Angers	CODERST
17 décembre	Angers	Réunion rue Lionnaise avec ADZI et riverains de TRIADE
17 décembre	Angers	DDT - Etat des Cours d'eau
18 décembre	Trélazé	Allumettes Projet salle de mémoire
19 décembre	Beaufort en Vallée	-Entente CLE Authion Comité de suivi
20 décembre	Candé	Copil Captage de Vritz
21 décembre	Angers	ALM Révision PLUI PADD